



TROIS CHATEAUX - TROIS MUSEES - TROIS RIVIERES



Commune
MAIRIE DE PRISSAC
Place du 8 mai
36370 PRISSAC
Téléphone : 02-54-25-00-10
Courriel : mairiedeprissac@orange.fr

ACCUEIL PERISCOLAIRE de PRISSAC

22 Route de Bélâbre
36370 PRISSAC

PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE 2019-2020

PRESENTATION

L'accueil périscolaire est un accueil collectif de mineurs sans hébergement, réglementairement déclaré auprès des services de la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

Il est installé en proximité de l'école et géré par la commune de Prissac.

Sa capacité est de 20 à 22 enfants présents simultanément les jours d'école, 12 le mercredi matin et 8 le mercredi après-midi.

Il a pour objectif d'accueillir **pendant les semaines scolaires**, des enfants de 2 ans à 11 ans scolarisés en cycle primaire.

Les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal PRISSAC-LIGNAC sont prioritaires, d'autres enfants peuvent être accueillis dès lors qu'il reste des places, en particulier le mercredi.

Les horaires d'ouverture sont les suivantes :

- ✚ Les jours d'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - le matin avant l'école, de 7 h 15 à 8 h 50,
 - le midi après le repas, de 12 h 30 à 13 h 30
 - le soir après la fin de la classe de 16 h 30 à 18 h 45 ou 18 h 30, si tous les enfants ont quitté l'accueil à cette heure
- ✚ le mercredi à partir de 7 h 15 à 18 h 30, (voire 18 h 45 selon les besoins), sur inscription préalable. Les inscriptions du mercredi sont possibles selon 3 formules :
 - en journée complète
 - le matin en **demi-journée avec repas** avec reprise de l'enfant avant le début des activités de l'après-midi
 - l'après-midi en **demi-journée avec repas** avec arrivée de l'enfant entre 12 h et 12 h 30
 - en demi-journée **sans repas** le matin jusqu'à 12 h et l'après-midi, à partir de 13 h 30.

Les locaux sont constitués d'un espace d'accueil, une salle aménagée avec des espaces différenciés pour les activités manuelles et les activités calmes et une salle de psychomotricité. Ils sont complétés de sanitaires, d'une cour extérieure et d'un espace de

sieste disposant de matelas de couchage. En cas d'affluence, une troisième salle initialement dédiée à l'accueil périscolaire peut être utilisée.

Le repas du mercredi est assuré par la commune. Le goûter est fourni si besoin par les parents.

LE PROJET EDUCATIF DE LA MUNICIPALITE

Pour son accueil de loisirs périscolaire la municipalité de Prissac poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ offrir un mode de garde pour les parents qui travaillent,
- ✓ contribuer à une éducation profitable et à une égalité des chances en :
 - favorisant le développement de l'autonomie des enfants, dans le respect de leurs besoins et caractéristiques de leur âge,
 - assurant un accueil éducatif basé sur la tolérance et la convivialité, dans un contexte ludique,
 - sensibilisant les enfants à un comportement éco-responsable,
 - respectant et prenant en compte les attentes éducatives des parents et les méthodes de l'école, afin de placer l'enfant dans une réelle continuité éducative.

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Toute vie collective nécessite des règles afin que chacun soit respecté et respecte les autres. Sont mises en avant les notions d'écoute, de partage, de respect. L'adulte par sa présence à la fois ferme et bienveillante assure la sécurité tant physique, qu'affective, veille au déroulement harmonieux de la journée et à une qualité relationnelle propice à la communication

En dehors des besoins vitaux tels que manger, boire dormir..., les enfants ont également des besoins de reconnaissance, de sécurité et d'affection, de repères et de rêves. En lien avec les objectifs du projet éducatif, le projet pédagogique s'articule autour de 5 axes principaux.

Autonomie

Les activités proposées sont choisies pour accompagner les enfants dans la conquête de leur autonomie. Elles sont adaptées pour leur permettre de choisir en fonction de leurs rythmes, souhaits et/ou envies. Elles associent la création d'un cadre (limites), la possibilité d'expérimentation (initiative), la facilité (pour réussir), autant de moyens qui vont conduire progressivement l'enfant à se débrouiller seul et donc à se développer et grandir.

1. Respect des rythmes de l'enfant

Outre que chaque enfant a ses propres rythmes, ils sont pris en charge avant et après l'école, sur des horaires avec des contraintes différenciées :

- le matin, phase de réveil à respecter. Elle peut-être plus ou moins longue, selon chaque enfant,
- le midi, temps intermédiaire de la journée, qui est marqué selon les enfants, soit par une tension accentuée, soit au contraire par un besoin de pause,
- le soir, fin de la journée qui doit permettre aux enfants de décompresser après une journée d'école pendant laquelle ils ont dû fournir de l'attention et du calme. Les enfants sont invités à participer de manière volontaire et non contrainte.
- le mercredi, se situe à mi-parcours entre l'activité ludique et l'activité éducative. Ceci nécessite de construire une offre d'activités lisible et attractive en composant avec différents rythmes.

2. Vie de groupe et respect de chacun

Les enfants sont sensibilisés au respect d'eux-mêmes et des autres, dans un climat de tolérance et d'acceptation des différences. L'équipe d'animation privilégie l'accompagnement des enfants dans la réalisation des activités, en les aidant à « faire », en trouvant les mots d'encouragement à participer, sans jamais forcer. Elle cherche également à aider l'enfant à « découvrir par lui-même » et à enrichir les connaissances. Ce n'est pas tant le résultat de l'activité qui compte, mais le chemin emprunté.

3. Education

❖ Développement d'un comportement éco-responsable

- les enfants sont invités à l'occasion des activités à ne pas gaspiller et à prendre soin des matériels utilisés,
- ils sont sensibilisés à la sauvegarde de l'environnement et initiés aux gestes d'écocitoyenneté en lien avec le SYMCTOM : récupération, transformation, recyclage, tri sélectif, fabrication d'un compost,
- ils bénéficient d'activités en lien avec la nature : jardinage, étude des "petites bêtes" présentes dans les sols et particulièrement dans le compost.

❖ Epanouissement et bien-être de l'enfant

L'acquisition de nouveaux savoirs passe par les lectures, les comptines etc.... et l'utilisation de nouveaux matériaux ou supports d'activités. L'enfant est encouragé à s'exprimer, pour développer son imagination, s'ouvrir au monde et se construire progressivement.

Des ateliers cuisine et pâtisserie favorisent l'éveil à l'alimentation.

Des séances de jeux sportifs destinés à faciliter les principales acquisitions motrices et expérimenter le vivre ensemble sont régulièrement proposées. Les équipements sportifs de la commune sont utilisés en tant que de besoin.

❖ Eveil culturel et artistique

Le jeu a un rôle central dans la prise en charge des enfants. A cet effet la commune a adhéré à la ludothèque du Parc de la Brenne spécialisée pour les jeunes enfants, qui permet de disposer d'une rotation régulière de livres et jeux et de profiter de la compétence des animatrices de la ludothèque. La médiathèque municipale présente sur le village est utilisée tant pour la lecture que pour les ressources culturelles dont elle dispose.

4. Sécurités physique et affective

Les temps d'accueil sont marqués par :

- de nombreux allers et venues sur un temps restreint (arrivées et départs échelonnés en fonction des conditions de transport),
- un écart d'âge important, qui a pour conséquence l'utilisation libre par les enfants des jeux à disposition dans les locaux.

La conduite de l'équipe éducative est donc celle :

- d'une attention accrue aux dangers environnants,
- d'une vigilance de tous les instants, pour prévenir les accidents,
- d'une attitude bienveillante en particulier en cas de retrait du groupe, tristesse, signes de maltraitance...),
- d'une proposition d'activités apaisantes et favorisant l'éveil relationnel et intellectuel.

Description des moyens mis en œuvre

Les activités de loisirs

Le matin, le midi et le soir, les enfants ont accès à plusieurs ateliers :

- ✓ jeux de société, jeux de construction, dinette, lego, cubes, puzzles,
- ✓ dessins, coloriages peinture,
- ✓ activités diversifiées selon un planning établi en début d'année,
- ✓ lecture.

Les animatrices sont à disposition des enfants pour répondre à leurs demandes, jouer avec eux, proposer des activités. Elles privilégient, dans la mesure du possible, les jeux collectifs. Les enfants sont aussi laissés libres dans les ateliers, avec la possibilité de ne rien faire, car un enfant qu'on laisse jouer seul n'est pas un enfant qui "ne fait rien". Il a besoin pour son développement de disposer de temps dans lesquels l'adulte n'intervient pas.

Le mercredi est organisé en cycles d'activités afin de rendre plus lisible l'offre de service et constituer des temps d'acquisition progressive permettant d'aboutir à des nouveaux savoir-faire ou compétences.

La vie quotidienne

Pour faciliter la séparation du milieu familial et l'intégration de la vie en collectivité, les animatrices veillent à instaurer un climat de confiance, en accueillant parents et enfants dans les particularités qui sont les leurs.

Le goûter préparé par les parents peut être pris à partir de 16 h 45.

Les règles de vie sont établies avec les enfants, afin de leur permettre de mieux les intégrer. Ils sont sollicités sur des tâches quotidiennes : débarrasser, ranger etc...le matériel mis à leur disposition.

L'équipe s'oblige à instaurer un dialogue respectueux et utile, tant avec les enfants qu'avec les parents et les autres éducateurs de proximité, dont l'école.

Les locaux et espaces extérieurs

Les locaux sont adaptés à l'accueil des enfants et à leur âge : mobilier bas, sanitaires à hauteur d'enfant, etc...

L'équipe d'animation transmet aux enfants les consignes de sécurité interdisant ou limitant l'accès à certains lieux intérieurs (escaliers, cave) ou extérieurs (cuisine, local à poubelles, jardin) sans y être accompagnés.

Logistique

Les jeux sont vérifiés et complétés avant rangement, afin d'éviter gaspillage et achats inutiles.

Les parents et les familles sont destinataires du règlement intérieur à la rentrée scolaire de septembre. Les modalités d'inscription, les tarifs et les horaires d'ouverture y sont décrits.

Le présent projet pédagogique est affiché dans le couloir à l'entrée des locaux.

L'équipe

L'équipe est constituée de 3 agents : la responsable titulaire d'un BAFD, , deux animatrices titulaires d'un Cap petite enfance dont l'une également du BAFA.

Document réalisé par l'équipe éducative, en lien avec une élue en juillet 2019